



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011 à 18h00

Sous la Présidence de : Michel ANASTASY

Présents :

Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, Robert GOURDOUZE, adjoints ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX.

Procuration :

Absents : Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Small MECHEREF ; Michel PUIGREDO

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 21 mars 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Houria RAHALI est désignée secrétaire de séance.

• **Décisions du Maire**

N°013/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDb - du P.L.U

Parcelles Section C 1804 lieu dit « La Lauze» d'une superficie 13 a 81 ca ; C 1805 lieu dit « La Lauze» d'une superficie 13 a 81 ca présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tésan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES

N°014/015/016/017/018/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelles :

- ↳ section A 357 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 33 a 20 ca ;
- ↳ section A 358 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 11a 20 ca ;
- ↳ section A 359 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 30 a 70 ca ;
- ↳ section A 641 de 6 a 50 et A 642 de 9 a 48 (issues de la parcelle A 360) lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie 30 a 10 ca ;
- ↳ section A 361 lieu dit « Fontagnac et Mortisson» d'une superficie de 41 a 20 ca ;
- ↳ section E 649 lieu dit « Les Coudoulis» d'une superficie de 57 a 00 ca ;

détachement d'environ 735 m² lot 10 ;

détachement d'environ 514 m² lot 17 ;

détachement d'environ 700 m² lot 12 ;

détachement d'environ 700 m² lot 11 ;

détachement d'environ 622 m² lot 15 ;

présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tésan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES

N°019/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UAa - du P.L.U

Parcelle **Section F 157 lieu dit « Le Village » d'une superficie 09 a 95 ca** présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°020/2011- Convention mise à disposition de fichiers cartographiques

signant une convention avec le concédant, (la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard) fixant les conditions de mise à disposition de fichiers cartographiques et numériques dont il est lui-même producteur et qui lui appartiennent et/ou qui proviennent de sources extérieures et sur lesquels il dispose des droits suffisants pour consentir la présente convention

N°021/2011- Convention temporaire d'occupation et d'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales

entre la commune de SAINT LAURENT DES ARBRES et Melle VERDELHAN « Propriétaire de la Boulangerie VERDELHAN » place du Grill à 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES sollicitant l'occupation de 5 m² de la « Place du Grill » pour la période **du 15 avril au 15 octobre 2011.**

N°022/023/024/025/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelles :

- ↳ **section A 357 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 33 a 20 ca ;**
- ↳ **section A 358 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 11a 20 ca ;**
- ↳ **section A 359 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 30 a 70 ca ;**
- ↳ **section A 641 de 6 a 50 et A 642 de 9 a 48 (issues de la parcelle A 360) lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie 30 a 10 ca ;**
- ↳ **section A 361 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 41 a 20 ca ;**
- ↳ **section E 649 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 57 a 00 ca ;**

détachement d'environ 600m² lot 23 ;

détachement d'environ 600m² lot 1 ;

détachement d'environ 600 m² lot 23 ;

détachement d'environ 601 m² lot 16 ;

présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°026/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDa - du P.L.U

Parcelles :

section C1441 p lieu dit « Les Vérunes » d'une superficie 1 a 16 ca. ;

section C1442 p lieu dit « Les Vérunes » d'une superficie 0 a 09 ca. ;

section C1236 lieu dit « Les Vérunes » d'une superficie 4 a 98 ca. ;

présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°027/2011 Consultation pour travaux – Station de pompage / bassin de rétention

Décision de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de pose d'une mini station de pompage de 60 m³/heure pour évacuation d'un bassin de rétention.

Ces travaux devront être réalisés par une seule entreprise.

1. RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE AVEC L'AMICALE DE CHASSE

Rapporteur Marc BONATO

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'établissement d'un nouveau bail de chasse attribué à l'Amicale de Chasse de SAINT LAURENT DES ARBRES qui sera établi pour trois ans à compter du **14 mai 2011.**

Point voté à l'unanimité.

2. APPROBATION CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION PAR INTERNET VIA L'INSEE DES DONNEES ELECTORALES

Rapporteur Michel ANASTASY

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission de l'ensemble des données électorales à l'INSEE et d'utiliser AIREPPNET, via un portail internet sécurisé. Il autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec l'INSEE, représenté par Monsieur le Directeur Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, domicilié à MARSEILLE (13).

Point voté à l'unanimité.

3. ADJUDICATION FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU

Rapporteur Michel ANASTASY

Deux fournisseurs ont adressé leur offre de prix ainsi que des échantillons pour apprécier la qualité des fournitures. Le Conseil Municipal approuve la décision de la Personne Responsable du Marché après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 04/04/11 et retient l'entreprise LACOSTE MAJUSCULE, pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} mai 2011, celle-ci étant la mieux disante.

Point voté à l'unanimité.

4. APPROBATION CONVENTION AVEC M. GENNARINO POUR LE REMPLACEMENT D'UN POTEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur Robert PUJADE

M. Gennarino sollicite le déplacement d'un poteau d'éclairage public implanté devant son habitation « chemin du Moulin neuf ». Il fait part de la gêne occasionnée par ce poteau, empêchant l'accès de ce particulier à son garage. Les travaux de déplacement incombent au gestionnaire du réseau et le coût de l'opération s'élève à 2 950 € HT.

Considérant que les frais engendrés par ces travaux doivent être supportés à part égale par le pétitionnaire et la commune, le Conseil Municipal approuve une convention précisant les conditions financières de cette répartition.

Point voté à l'unanimité.

5. REMPLACEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ISSU DU POSTE DE ST LAURENT – IMPASSE DU CABANON – ET POSTE CHEVALIER

Rapporteur Robert PUJADE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de renforcement du réseau basse tension de la Commune.

Actuellement le réseau est aérien.

Les travaux prévus consistent à renforcer le triphasé et les réseaux d'éclairage public sur le poste St Laurent – impasse du Cabanon ainsi que sur le poste Chevalier. Le projet prévoit la fourniture et la pose de câbles en aérien, la pose de poteaux, la reprise et l'enfouissement de branchements ainsi que le remplacement d'un transformateur.

Le montant de l'opération s'élève à :

- 47 889.10 € HT soit 57 275.26 € TTC pour le poste St Laurent
- 23 000.00 € HT soit 27 508 € TTC pour le poste Chevalier

Le Conseil Municipal approuve l'avant projet sommaire et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Général, ainsi que celle du Syndicat Mixte d'Electrification.

Point voté à l'unanimité.

6. LANCEMENT CONSULTATION POUR MAINTENANCE DU PARC EXTINCTEUR/MATERIEL DE SECURITE

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour la mission de maintenance du parc des extincteurs, et autre matériels de sécurité des bâtiments communaux.

Point voté à l'unanimité.

7. DENOMINATION DE VOIRIE

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

Considérant qu'il y a lieu de dénommer la nouvelle impasse située entre le Chemin Rivière VC N°102 dite de Gissac et de la Fréssinède, et le Chemin de St Maurice, M.le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de la dénommer : **impasse de Maussan**

Point voté à l'unanimité.

8. REPARTITION DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Josette CHARAVEL

Le Conseil Municipal approuve le programme des dotations présenté pour l'exercice 2011 pour un montant de 23 915 €. Il valide également la répartition des subventions présentée pour l'exercice 2011 pour un montant total de 27 636 €. Des crédits supplémentaires pourront être attribués après analyse du bilan des associations.

Point voté à l'unanimité.

9. SALON DES ARTS 2011 – APPROBATION CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS LES ARTS

Rapporteur Josette CHARAVEL

L'association Les Petits Les Arts a souhaité être associée à l'organisation du salon des Arts qui se déroulera du 24 juin au 26 juin 2011.

A ce titre, considérant que leur trésorerie ne leur permet pas de faire l'avance des frais de déplacements (carburants et frais d'autoroute) pour rencontrer et traiter avec les artistes peintres, cette association sollicite l'octroi d'une avance financière de 200 €, somme qui sera restituée à la commune après encaissement de la participation des peintres.

Le Conseil Municipal accepte cette demande qui fera l'objet d'une convention avec l'association Les Petits Les Arts.

Point voté à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H



Le Maire,
Michel ANASTASY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anastasy', is written over the printed name of the Mayor.